



NORMANDIE HORSE SHOW

DOSSIER EXPOSANTS



Sellerie & Marigny
432 avenue de Paris - Saint-Lô



BON DE RÉSERVATION NORMANDIE HORSE SHOW 2026

Les dossiers devront être reçus avant le 26 juin 2026. Les demandes de participation incomplètes, non signées et non réglées ne seront pas considérées.

Envoi par mail à : juliette.aumont@polehippiquestlo.fr

Contact téléphone : 06 75 27 39 83

INFORMATIONS

Raison sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° identifiant TVA :

N° Siret :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Site internet :

RESPONSABLE DU DOSSIER - PERSONNE À CONTACTER POUR TRANSMETTRE LES INFORMATIONS

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Portable :

E-mail :



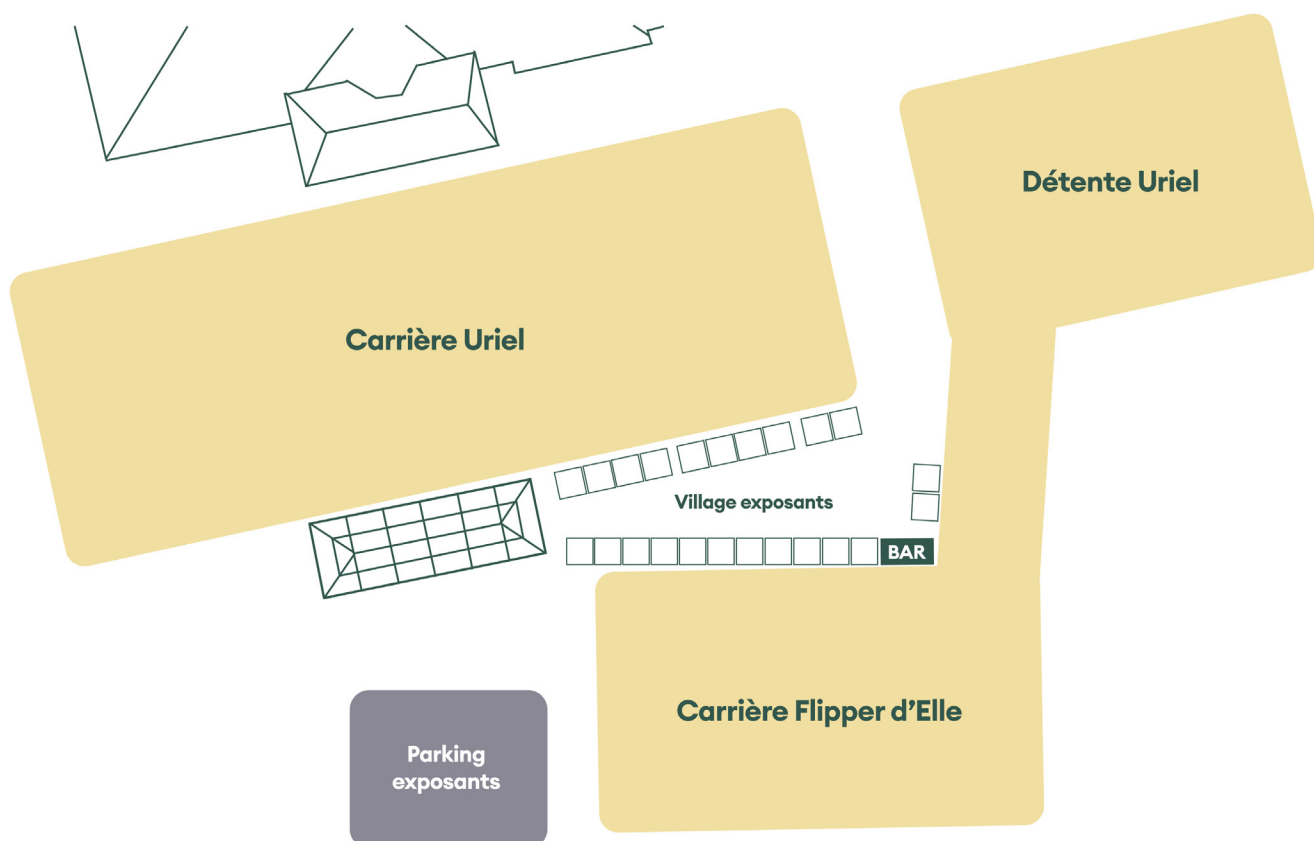
NORMANDIE HORSE SHOW

Pôle Hippique de Saint-Lô

PROGRAMME 2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27 juillet 2026	SHF CSO Cycle classique jeunes chevaux 4, 5 et 6 ans Carière Uniel et Le Totde Semilly				CSO PRO 1 TOP 7 Carière Uniel		
-					CSO Amateur Carière Le Totde Semilly		
02 août 2026						Finales régionales Cycles Libres Carière Normandie 2014	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
03 août 2026	Championnat régional des foals SF Hail du Pôle Hippique	Régional 2 ans & local 3 ans SF Hail du Pôle Hippique	Finale régionale chevaux de trait attelés Carière Le Tot / Milord		Jumping international SF/2*/1* Carière Uniel		
-	Approbation mâles Cob Normand Manège Gourmette	Concours poulains Cob Normand + PEJET Cour du Haras	Soirée de l'élevage + Élixa Laville Hail du Pôle Hippique	National femelles Cob Normand Cour du Haras	CSO Ponam Club Carières Le Totde Semilly et Normandie 2014		
09 août 2026	Modèle et allures mâles Cob Normand Cour du Haras	Sélection Trophée SIA Cob Normand Carière Quabar				Régional poulinières et foals pony Cour du Haras	Foire aux foals SF Cour du Haras
						Régional Shetland Cour du Haras	
						Normandy Queens Auction Hail du Pôle Hippique	

A - Le village Uriel

Un village recentré au coeur de l'événement !

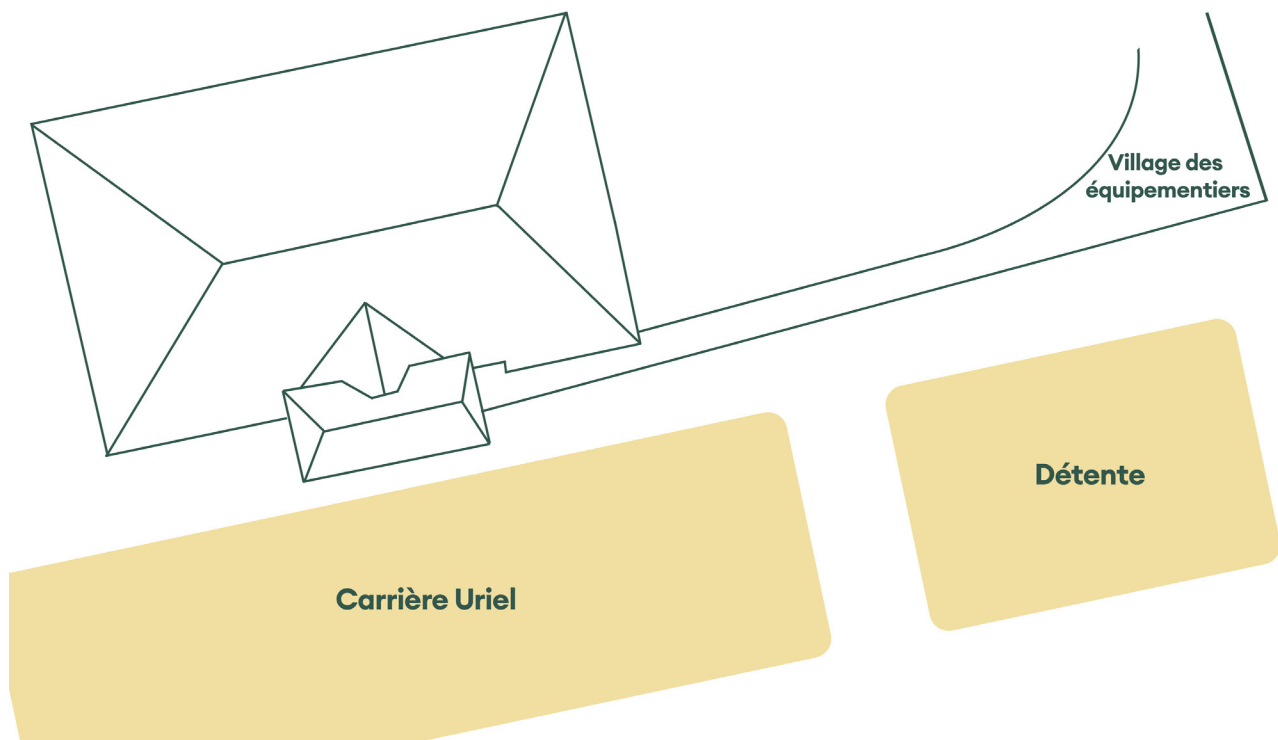
Situé au coeur de l'événement, à côté de la détente et **en bord de piste**, le village exposants proposera de nombreuses opportunités pour exposer et aller à la rencontre du public.

Un village festif et convivial qui comprendra **un espace restauration et un espace bar**.

Le village exposants est l'endroit idéal pour :

- promouvoir votre marque
- vendre vos produits et services
- partager votre engagement et vos valeurs
- offrir une expérience mémorable aux visiteurs à travers une animation

B - Le village des équipementiers



Un village à la croisée de toutes les carrières !

Au cœur du Normandie Horse Show, le village exposants dédié aux équipementiers offre un emplacement stratégique, à la croisée de toutes les carrières, garantissant une visibilité optimale.

Conçu pour les entreprises souhaitant exposer matériel, véhicules et équipements sans nécessiter de tente, cet espace nu et ouvert permet un accès direct au grand public et aux professionnels.

Une opportunité idéale pour mettre en avant vos produits au sein d'un événement incontournable du monde équestre !

Vente d'espaces exposants du vendredi 31 juillet au dimanche 02 août et du jeudi 6 août au dimanche 9 août 2026.

A - Le village Uriel (du vendredi 31 juillet au dimanche 02 août 2026)

Désignation	Informations	Tarif HT	Quantité
Tente 16m ²	4x4m Stand équipé sans mobilier	500,00€	
Tente 32m ²	Deux 4x4m adjacentes	1000,00€	
Puissance électrique 1-2 kw	Inclus dans les tentes	Inclus	
Puissance électrique 3-5 kw	Sur devis	Sur devis	
TOTAL			€ HT

B - Le village Uriel (du jeudi 06 au dimanche 09 août 2026)

Désignation	Informations	Tarif HT	Quantité
Tente 16m ²	4x4m Stand équipé sans mobilier	1200,00€	
Tente 32m ²	Deux 4x4m adjacentes	2400,00€	
Puissance électrique 1-2 kw	Inclus dans les tentes	Inclus	
Puissance électrique 3-5 kw	Sur devis	Sur devis	
TOTAL			€ HT

C - Tarif spécial pour deux week-ends - Village Uriel

Désignation	Informations	Tarif HT	Quantité
Tente 16m ²	4x4m Stand équipé sans mobilier	1500,00€	
Tente 32m ²	Deux 4x4m adjacentes	3000,00€	
Puissance électrique 1-2 kw	Inclus dans les tentes	Inclus	
TOTAL			€ HT

D - Le village des équipementiers (du jeudi 6 août au dimanche 9 août 2026)

Désignation	Informations	Tarif HT	Quantité
Espace nu (possibilité d'emmener sa propre tente sous réserve de validation)	Dans le village des équipementiers	30€/m2	
Puissance électrique 1-2 kw		60,00€	
Puissance électrique 3-5 kw	Sur devis	Sur devis	
TOTAL			€ HT



MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'installation des exposants devra impérativement se faire aux dates et horaires suivants :

1^{er} week-end - du 31 juillet au 02 août 2026 :

Montage : jeudi 30 juillet - à partir de 14h00

Démontage : dimanche 2 août à l'issue des épreuves

2^{ème} week-end - du 06 au 09 août 2026 :

Montage : mercredi 5 août - à partir de 12h00

Démontage : dimanche 9 août à l'issue des épreuves

En dehors de ces horaires, il est impératif de contacter l'organisation du Normandie Horse Show.

SÉCURITÉ

Un service de gardiennage sera assuré la nuit sur le village exposants Uriel :

Jeudi 30 juillet : de 20h à 8h le lendemain matin

Vendredi 31 juillet : de 20h à 8h le lendemain matin

Samedi 1^{er} août : de 20h à 8h le lendemain matin

Mercredi 5 août : de 20h à 8h le lendemain matin

Jeudi 6 août : de 20h à 8h le lendemain matin

Vendredi 7 août : de 20h à 8h le lendemain matin

Samedi 8 août : de 20h à 8h le lendemain matin

Les horaires de gardiennage ainsi que de montage et de démontage des stands vous seront reconfirmés dans la note d'information envoyée dans les 10 jours précédant l'événement.

VISIBILITÉ

La décoration particulière des stands est effectuée par l'Exposant et sous sa responsabilité. Elle doit, en tout état de cause, s'accorder avec les décorations générales de la manifestation. L'Organisateur se réserve, en outre, le droit de faire supprimer ou modifier celles des installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou les visiteurs.

PARKING

Le stationnement des véhicules est strictement interdit dans l'enceinte du site. Un parking dédié aux exposants sera prévu à proximité du village.

Prestations	Informations	Tarif HT	Quantité
Logo et lien sur notre site internet		250,00€	
1 publication sur notre page Facebook	Facebook : +11 600 followers Max : 400 caractères	250,00€	
1 publication sur notre page Instagram	Instagram : + 3600 followers Max : 400 caractères	250,00€	
Sponsoriser une épreuve du CSI	Autre que Grand Prix et Ranking	600,00€	
Obstacle sur la piste Uriel (Jumping international)	Obstacle devant répondre aux normes FEI Barres de 3m. Ne sera pas forcément présent sur toutes les épreuves du CSI	800,00€	
Logo sur écran géant	3 fois / jour pendant le CSI	250,00€	
Spot publicitaire sur écran géant	3 fois / jour pendant le CSI Max : 60s	500,00€	
Logo sur banderole bord de piste Uriel (du 27 juillet au 9 août)	Logo vectorisé format JPEG, PDG ou AI en monochrome. Réservation avant le 13 juin.	500,00€	
Banderole sur piste Le Tot		400,00€	
Pack visibilité	Logo sur banderole bord de piste Uriel, spot publicitaire sur écran géant, sponsorship épreuve CSI, publication facebook	1600,00€	
Pack Prestige	Pack visibilité + obstacle sur la piste	2500,00€	
TOTAL			€ HT

TOTAL RÉSERVATION

La facture vous sera transmise à réception du dossier.

Les stands seront mis à disposition uniquement lorsque l'exposant se sera acquitté du règlement total de sa facture.


Les réservations non signées et non réglées ne pourront pas être prises en compte.

TOTAL HT	€ HT
TVA 20%	€
TOTAL TTC	€ TTC
ACOMPTE 50%	€ TTC

MODE DE PAIEMENT

Par virement bancaire.

Ou par chèque à l'ordre de :
Normandie Horse Show

 Référence bancaire			
Titulaire NORMANDIE HORSE SHOW			
Domiciliation CCM SAINT-LÔ TORTERON 103 RUE TORTERON 50000 SAINT-LÔ			
Banque : 15489	Guichet : 04722	N°compte : 00051645901	Clé : 32
IBAN : FR 76 1548 9047 2200 0516 4590 132			BIC : CMCI FR 2A

SIGNATURE

Je demande mon inscription en tant qu'exposant au Normandie Horse Show 2026. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales exposées juste après.

Nom du signataire :

Cachet de l'entreprise :

Fonction :

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

1 - Présentation

L'Association «Normandie Horse Show» ci-après désignée Comité Organisateur, est organisatrice de l'événement «Normandie Horse Show».

2 - Dates et lieux

La manifestation se déroulera : du 27 juillet au 09 août 2026 au Pôle Hippique de Saint-Lô.

3 - Admission des exposants

Seules les demandes de réservations dûment remplies seront prises en compte en considération. Les demandes d'admission devront impérativement parvenir au Normandie Horse Show avant le 26 juin 2026 faute de quoi elles ne seront pas prises en compte par le Comité Organisateur. Le Comité Organisateur statue sur les refus ou les admissions, sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra ni se prévaloir du fait qu'il a été admis aux éditions précédentes, ni réclamer une indemnité. Dans ce cas, seules les sommes versées seront remboursées. Les exposants qui vendent des services ou des marchandises au public doivent impérativement être inscrits au registre du commerce ou à la chambre des métiers. Il ne sera concédé qu'un nombre limité d'emplacements par marque. La répartition des emplacements sera établie par le Comité Organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants.

Le Comité Organisateur pourra à tout moment, s'il le juge nécessaire, notamment en raison de l'affluence des demandes d'exposition, modifier l'importance ou la situation des stands. Si la modification porte sur la surface concédée, il y aura lieu seulement à une réduction proportionnelle au prix de la concession. Il est formellement interdit aux exposants de céder ou sous-louer, contre rémunération ou gratuitement, tout ou partie de l'emplacement attribué sans autorisation de l'organisateur.

4 - Paiement

Les demandes de participations incomplètes et non signées ne seront pas considérées. Le règlement sera à faire dès réception de la facture afin que l'inscription soit validée.

5 - Restauration

La commercialisation de denrées alimentaires et de boissons est strictement interdite. Elle fait partie d'un contrat particulier. Les exposants s'engagent à mettre en place et respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de l'événement ou imposées par l'organisateur.

6 - Installation et démontage des stands

L'installation des exposants devra se faire aux dates et horaires indiqués précédemment, partie installation et démontage. Ces horaires pourront être modifiés par le Normandie Horse Show et les exposants seront tenus informés par mail avant l'installation. En dehors de ces créneaux, il est impératif de contacter le Normandie Horse Show afin de fixer une date et un horaire.

L'installation du stand est réalisée sous l'entière responsabilité de l'exposant en tenant compte du règlement de l'exposition. Il est expressément convenu que l'organisateur ne réceptionnera aucun colis pour le compte d'un des exposants.

7 - Tenue des stands

Les stands doivent rester ouverts pendant toute la durée de la manifestation. Les produits exposés font l'objet d'une description détaillée sur le bon de commande. Chaque exposant doit se conformer à l'objet de sa société.

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur relative à l'affichage et l'étiquetage des prix.

8 - Principes d'aménagement

Les stands sont livrés par l'organisation avec structure de tente, plancher et électricité 1-2 kw pour toutes les structures. Les exposants ne sont pas autorisés, sauf accord préalable pris avec le Comité Organisateur, à exposer en dehors des limites définies par le contrat. Les tonnelles et parasols sont formellement interdits. Les aménagements dont la hauteur est supérieure à 2,50m à partir du sol sont interdits.

L'Exposant est responsable du stand qui lui est attribué. Sauf mention contraire, le stand et les équipements mis à la disposition de l'Exposant sont réputés en bon état et devront être restitués à l'Organisateur dans cet état, propres et vides de tout déchet.

Toute détérioration sera facturée à l'Exposant.

La distribution de prospectus ainsi que la pose de banderoles ou panneaux publicitaires sont interdites sauf accord écrit de l'organisateur. Les visuels aériens gonflables ou autres sont interdits sur l'ensemble du site.

9 - Assurance

La responsabilité civile de l'exposant est engagée à l'égard des tiers pour tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels consécutifs à son activité et à celle de ses préposés. L'exposant renonce à tous recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site de l'exploitation et leurs assureurs, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels ou vols dont il pourrait être victime ainsi que des préposés.

10 - Déchets

Les exposants sont tenus de rendre les lieux propres. L'organisateur met à disposition des poubelles. A la fin de l'événement, les déchets devront tous être emballés dans des sacs poubelles. Ils seront ensuite déposés par l'exposant dans les bennes à ordures. En cas de non-respect de cette clause, l'exposant s'expose à une indemnité forfaitaire égale à 150€.

11 - Conditions d'annulation

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'organisateur.

11.1 Annulation du fait de l'Exposant

En cas d'annulation totale ou partielle des prestations commandées, du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit, ce dernier sera tenu de la notifier par écrit à l'Organisateur et de lui verser une indemnité calculée de façon suivante :

- annulation réceptionnée avant le 30/06/2026 : 50% du montant total TTC figurant que le bon de commande du dossier d'inscription
- annulation réceptionnée après le 30/06/2026 : 100% du montant total TTC figurant sur le bon de commande du dossier d'inscription

11.2 Annulation ou report de l'événement pour cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report de l'événement décidé par l'Organisateur, à la suite de la survenance d'un cas de force majeure, l'Organisateur en avisera sans délai les Exposants, qui ne pourront faire parvenir à l'Organisateur aucune réclamation ou demande de dommages-intérêts du fait de cette annulation ou ce report. L'Organisateur restituera alors sans délai aux Exposants, les sommes versées au titre du Bon de Commande.

12 - Données personnelles

L'Organisateur, en qualité de responsable du traitement, traite les données à caractère personnel de l'Exposant communiquées avec le dossier d'inscription. Ces informations et données sont traitées afin de permettre à l'Organisateur d'organiser l'événement, de respecter ses obligations légales et réglementaires mais également d'améliorer et de personnaliser ses services. Les données de l'Exposant pourront également être traitées, sur autorisation de sa part qu'il pourra retirer à tout moment, pour lui adresser, par tous canaux, les propositions commerciales et actualités de l'Organisateur et/ou de ses partenaires. Seules les équipes internes de l'Organisateur ainsi que les prestataires en lien avec l'organisation de l'événement, que l'Organisateur aura

habilités, auront accès aux données à caractère personnel de l'Exposant. Les données à caractère personnel nécessaires à l'inscription et à la tenue de l'événement sont celles demandées dans le Bon de Commande. Sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de traiter les demandes de l'Exposant.

13 - Droit à l'image

L'Exposant autorise expressément l'Organisateur et/ou tout tiers désigné par lui, à titre gracieux, à :

> réaliser des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, les produits exposés, sa marque, dénomination sociale et logo et à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande ;

> citer et reproduire sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger à compter de la signature du Bon de Commande. Si l'Exposant souhaite que certains membres de son équipe ne figurent pas sur les films et/ ou photographies et/ou le support internet utilisés pour la promotion de l'événement, il devra en aviser préalablement par écrit l'Organisateur, avant l'ouverture de l'événement.

Des photographies seront prises pendant l'événement. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logos, marques, modèles) figurent sur les photographies utilisées pour la promotion de l'événement doit en aviser l'Organisateur par écrit avant le début de l'événement.

14 - Application du règlement

En signant leur demande de réservation, les exposants s'engagent à accepter les prescriptions du présent règlement ainsi que toute disposition nouvelle que le Comité Organisateur pourrait être amené à prendre dans l'intérêt de la manifestation.

Toutes infractions aux dispositions du règlement peuvent entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur, même sans mise en demeure. Le Comité Organisateur se réserve le droit de réclamer par la voie légale une indemnité au titre de réparation des dommages subis. En cas de contestation, les tribunaux du siège du Comité Organisateur sont les seuls compétents.





NORMANDIE
HORSE SHOW



Juliette AUMONT

Chargée des partenariats/exposants

06 75 27 39 83

juliette.aumont@polehippiquestlo.fr